



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2016**

Offlanges, le 10 octobre 2016

Présents : MM Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Claude COMTE, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Sylvie LEROY. Jean MICHAUD, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Excusé : MM. Ludivine GERARDIN (pouvoir à Jean MICHAUD), Alexandre LENOBLE (pouvoir à Jean Michel GRAS).

Secrétaire de séance : M. Cédric BARBIER

M. le maire informe les conseillers qu'à la demande de la trésorerie municipale deux délibérations modificatives du budget principal seront ajoutées à l'ordre du jour.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 AOUT 2016**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **ADHESION AUX SERVICES MUTUALISES DU SIDEC**

M. le maire informe les conseillers que, malgré la délibération du 27 novembre 2015 décidant l'adhésion de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au Système d'Information géographique (SIG) du SIDEC du Jura, une nouvelle délibération doit être prise pour cette adhésion et autorisant le maire à signer une convention pluriannuelle avec le SIDEC du Jura.

M. le maire rappelle que le coût de la cotisation 2016 est de 0,51€ par habitant. Sachant que la population est de 198 habitants le coût total est de 100,98€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette adhésion aux services mutualisés du SIDEC du Jura.

### **FILTRATION EAU POTABLE CHATEAU D'EAU**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que par très forte pluie le niveau de turbidité de l'eau brute qui arrive au réservoir du château d'eau est très important et qu'il est nécessaire d'intervenir très souvent pour éviter la contamination de l'eau du réservoir.

Il propose l'installation, sur la conduite d'arrivée d'eau, d'un filtre à poche et d'un turbidimètre commandant une vanne de purge afin d'améliorer le système d'alimentation en eau potable de la commune et de réduire l'intervention humaine.

Pour la réalisation de ces travaux différents devis sont présentés au conseil municipal :

- Travaux de génie civil pour la construction d'un regard abritant les installations de filtrage
- Travaux d'installation d'un turbidimètre commandant une vanne et d'un filtre à poche.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces travaux et retient :

- Pour le génie civil : l'entreprise SAGET Félix de POINTRE (39290) pour un montant de 4000,50€ HT
- Pour les travaux de filtration : l'entreprise MOUREAU Simon de SAVIGNY EN REVERMONT (71580) pour un montant de 12704€ HT

Le conseil municipal sollicitera l'aide du conseil départemental du Jura et de l'agence de l'eau pour financer ce projet.

### **ELECTRICITE SALLE DES FETES**

M. le maire présente deux devis pour la mise aux normes électriques de la salle des fêtes et de l'office attenant ainsi que pour l'éclairage du préau.

M. GRAS, président du foyer rural, présente un plan d'installation de nouvelles prises de courant pour l'office et demande que l'éclairage du préau puisse être commandé par un variateur de puissance.

Le conseil décide que des nouveaux devis seront demandés en tenant compte de ce qui vient d'être présenté.

### **COUPES DE BOIS 2017**

Sur proposition de l'ONF, M. le maire présente les coupes de bois pour l'exercice 2017 :

- 44i (irrégulier avec ouverture de cloisonnement)
- 46i (irrégulier)
- 21r, 22r, 24r, 36r et 37r (rase sur 5,01ha sauf résineux avant travaux plantation de chênes).

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2016**

La délivrance aux affouagistes se fera sur les parcelles 44i et 46i. Les garants pour l'affouage sont MM. Marc BARBIER et Claude CLERGET. En l'absence de Mme Ludivine GERARDIN le conseil attend sa décision pour savoir si elle accepte de se représenter comme garant.  
La délibération est approuvée à l'unanimité.

### **DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL**

Eclairage public rue de la Chaux OP 1435028  
INVESTISSEMENT

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article(Chap.) - Opération	Montant
16878 (041) : Autres organismes et particul.	2 409,00	13258 (041) : Autres groupements	2 805,00
2315 (041) : Installation, matériel et outillage	4 996,00	238 (041) Av vers sur cdes Immos.	4 600,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>7 405,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>7 405,00</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

### **DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL**

Eclairage public OP 1435047  
INVESTISSEMENT

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article(Chap.) - Opération	Montant
2315 (041) : Installation, matériel et outillage	528,00	13258 (041) : Autres groupements	132,00
		238 (041) Av vers sur cdes. Immos.	396,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>528,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>528,00</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

### **PRESENTATION RAPPORT ANNUEL 2015 SYDOM DU JURA**

M. le maire présente au conseil le rapport annuel 2015 du SYDOM du Jura. Il rappelle que celui-ci peut être consulté sur le site internet du Sydom : [www.letri.com](http://www.letri.com)

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. le maire informe le conseil qu'il a reçu et encaissé un don de 50€ de la part des Cavaliers de Saint Seine en Bâche après leur passage sur la commune début septembre.

Repas communal : Celui-ci aura lieu le samedi 3 décembre à midi. Le prix de 40€ est maintenu pour les personnes non invitées et qui souhaitent y participer. Plusieurs devis seront demandés aux traites.

Eglise : M. le maire informe le conseil que les subventions demandées pour les travaux de restauration des lustres, du vitrail et de l'encadrement du Christ en ivoire ont toutes été accordées. Il propose qu'une réflexion soit menée sur un changement de la porte intérieure d'accès à la nef afin de laisser voir l'intérieur de l'église tout en interdisant l'accès.

M. Le maire invite les conseillers pour le nettoyage des sources. Celui-ci aura lieu le samedi 22 octobre à 8H30.

M. le maire informe les conseillers que le préfet du Jura a signé l'arrêté intégrant la commune d'Offlanges dans le périmètre de la Communauté de Communes JURA NORD.

RAPPEL : Les riverains du domaine public ont obligation d'entretenir leurs haies en bordure de celui-ci et doivent enlever tous les débris liés à cet entretien afin de maintenir propres les voies de circulation.

La séance est levée à 22H15